

# Quel contrôleur contacter

A partir du grade  et programme examen du grade  et supérieurs

## 1. Introduction

Cet article est créé au vue de la problématique des pilotes débutant sur IVAO à savoir quel contrôleur faut-il contacter et quand.

Nous essayerons de simplifier les explications au mieux, cependant certaines base théoriques sur les positions contrôlées et les espaces aériens sont nécessaire. Il y aura deux chapitres qui décriront les différentes situations en fonction du régime de vol IFR ou VFR :

- IFR : Régime de vol aux instruments - principalement utilisé par les vols commerciaux et vols au dessus du FL195 ;
- VFR : Régime de vol à vue - principalement utilisé par les vols d'aviation générale à basse et moyenne altitude.

## 2. Principe de base et espaces aériens

L'espace aérien est classifié en différentes couches et secteurs avec des conditions de vol et de contact radio différentes.

### 2.1 Zones de contact obligatoires

Les zones de contact obligatoire sont :

- L'intégration de tout circuit d'aérodrome avec un contrôleur TWR ou un contrôleur APP gérant la zone incluant l'aérodrome ;
- Pour pénétrer un espace de classe A, B, C, D, E, F ou G pour un appareil IFR avec un contrôleur actif gérant cet espace aérien ;
- Pour pénétrer un espace de classe B, C, D pour un appareil VFR avec un contrôleur actif gérant cet espace aérien ;
- Pour pénétrer une zone Prohibited (interdite) soumise à clairance particulière du contrôleur (normalement zone interdite de vol) ;

- Pour pénétrer une zone Restricted (réglementée) active par NOTAM ou ATIS du contrôleur.

## 2.2 Zones de contact facultatif

Les zones de contact facultatif sont :

- Pour pénétrer un espace de classe E, F ou G pour un appareil VFR avec un contrôleur actif gérant cet espace aérien ;
- Pour tout espace de classe G avec un contrôleur actif qui assure l'information de vol uniquement.

## 3. Vol en IFR

### 3.1 Vous êtes au sol

En fonction des scènes des aérodromes vous pouvez être qu'à 3 endroits possibles :

- Une aire de stationnement ou une porte d'embarquement ;
- A côté de la piste ou du taxiway quand il n'y a pas de scène et que la piste est seule.

**Nous rappelons qu'il est interdit de se connecter sur la piste et les taxiways**

Vous devez **vérifier** si sur votre aérodrome **un contrôleur est présent** et vous devez **contacter le premier rencontré suivant l'ordre suivant** :

- DEL (prévol) ;
- GND (sol) ;
- TWR (tour) ;
- APP (approche) ;
- CTR (contrôle en route).

Le contrôleur rattaché à une plateforme a généralement le même code OACI à 4 lettres que cette dernière. Cependant il existe des cas spéciaux dont les positions **CTR** et les grandes approches qui couvrent plusieurs terrains. Certains aérodromes sont contrôlés par un contrôleur **APP** d'un autre aérodrome. Vous devez le contacter absolument comme si c'était le même indicatif. Consultez les cartes pour repérer ces cas spéciaux et/ou notez les cas spécifiques pour vous rappeler.

### Cas spécifiques :

Vous venez de dégager la piste sans contrôleur assurant la position TWR. Vous devez regarder s'il y a un contrôleur GND.

Aucun contrôle n'est assuré mais, un contrôleur CTR est présent sur la zone, **le contact est obligatoire avant le repoussage** afin d'obtenir une clearance de départ ainsi qu'un transpondeur.

## 3.2 Vous êtes en vol

Si vous êtes en vol et que vous vous posez la question "qui dois-je contacter" c'est que vous êtes en vol non contrôlé.

Par définition un vol IFR est presque toujours contrôlé mis à part dans les quelques espaces intermédiaires entre les routes en LTA (espace inférieur) et les aérodromes non contrôlés ou avec information de vol.

Les parties suivantes s'appliquent strictement en France Métropole. Pour les autres pays, pensez à vérifier les classes d'espaces aériens traversés afin de déterminer la nécessité ou non de contacter le contrôleur.

### 3.2.1 Cas n°1 : Vous êtes en croisière avec un niveau de vol au dessus du FL195

- Vous êtes en zone contrôlée de classe C avec un contact radio obligatoire. Vous devez contacter le contrôleur position CTR s'il existe dans la zone où vous volez ou aller voler. Il n'y a pas d'autre contrôleur habilité à contrôler cet espace autre que les positions contrôleur en route.

Il est inutile d'appeler un contrôleur approche avec un niveau de vol supérieur au FL195.

### 3.2.2 Cas n°2 : Vous êtes en croisière avec un niveau de vol entre le FL115 et le FL195

- Vous êtes en zone contrôlée de classe D avec un contact radio obligatoire. Vous devez contacter le contrôleur position CTR si il existe dans la zone où vous volez ou aller voler, ou le contrôleur position APP si votre altitude est inférieure au plafond de la TMA dans laquelle vous allez pénétrer.

### 3.2.3 Cas n°3 : Vous êtes en croisière avec un niveau de vol en dessous du FL115

- Si vous êtes sur une route ATS, vous êtes en zone contrôlée de classe E en dehors d'une zone TMA avec un contact radio obligatoire. Vous devez contacter le contrôleur position CTR s'il existe dans la zone où vous volez ou aller voler ;
- Si vous allez rentrer dans zone TMA contrôlée de classe A, C, D ou E, le contact radio est obligatoire avec le contrôleur gérant cette zone. Vous devez contacter le contrôleur position APP si votre altitude sera inférieure au plafond de la TMA dans laquelle vous allez pénétrer ou le contrôleur position CTR s'il existe dans la zone où vous volez ;
- Dans les autres cas, vous êtes en classe d'espace G ou le contrôle n'est plus assuré, il est cependant nécessaire de maintenir le contact radio avec le contrôleur en-route gérant l'espace LTA afin de recevoir le service d'information de vol.

## 4. Vol en VFR

### 4.1 Vous êtes au sol

En fonction des scènes des aérodromes vous ne pouvez être qu'à 3 endroits possibles :

- Une aire de stationnement ou une porte d'embarquement ;
- Un taxiway ;
- A côté de la piste, quand il n'y a pas de scène et que la piste est seule.

Nous rappelons qu'il est interdit de se connecter sur la piste surtout quand des aires de stationnement et taxiway sont disponibles.

Vous devez vérifier si sur votre aérodrome un contrôleur est présent et vous devez contacter le premier rencontré suivant l'ordre suivant :

- GND (sol) ;
- TWR (tour) ;
- APP (approche).

Le contrôleur rattaché à une plateforme a généralement le même code OACI à 4 lettres que cette dernière. Cependant il existe des cas spéciaux. Certains aérodromes sont contrôlés par un contrôleur APP d'un autre aérodrome. Vous devez le contacter absolument comme si c'était le même indicatif. Consultez les cartes pour repérer ces cas spéciaux et/ou notez les cas spécifiques pour vous rappeler ces différents cas.

Cas spécifiques :

Vous venez de dégager la piste sans contrôleur assurant la position TWR. Vous devez regarder s'il y a un contrôleur GND.

Aucun contrôle n'est assuré aux appareils VFR en présence uniquement d'un contrôleur CTR, le contact est facultatif sauf en présence de trafic IFR sur le terrain et à l'atterrissage.

Le contact est hautement conseillé sur les grands aéroports à fort trafic même en l'absence de trafic apparent.

## 4.2 Vous êtes en vol

Si vous êtes en vol et que vous vous posez la question qui dois-je contacter, c'est que vous êtes en vol non contrôlé ou dans une zone contrôlée dont le contact n'est pas obligatoire. Vous pouvez aussi vous demander si vous devez contacter le contrôleur qui contrôle la zone devant votre appareil.

### 4.2.1 Cas n°1 : Vous êtes en croisière avec un niveau de vol entre le FL115 et le FL195.

- Vous êtes en zone contrôlée de classe D avec un contact radio obligatoire. Vous devez contacter le contrôleur position CTR si il existe dans la zone où vous volez ou aller voler, ou le contrôleur position APP si votre altitude est inférieure au plafond de la TMA dans laquelle vous allez pénétrer ;
- Un seul cas spécial est le survol des régions de très haute montagne ou cet espace est classé E donc, en vol VFR le contact radio est facultatif.

Tout vol VFR à et au dessus du FL195 est interdit en France (sauf dérogation pour certains appareils militaires effectuant des opérations spéciales).

### 4.2.2 Cas n°2 : Vous êtes en croisière avec un niveau de vol en dessous du FL115

- En approche des zones de contrôle de classe C et D, que ce soit les zones TMA ou zone CTR, vous devez contacter le contrôleur responsable de cette zone avant d'y entrer.

Un contrôleur position CTR contrôlera les zones TMA en l'absence de contrôleur APP, ainsi que les zones CTR des grands aéroports en l'absence de contrôleur APP et TWR, surtout en présence de trafic IFR !

- En approche des zones de contrôle de classe E, le contact radio en VFR est facultatif. Cependant, il est fortement conseillé de contacter le contrôleur qui assure l'information de vol aux VFR dans cette zone. (un espace aérien de classe E peut être contigu à un espace

de classe D et donc, le contact radio assurera la transmission de la clairance de pénétration en classe D) ;

- En dehors des zones TMA et zones CTR et des circuits d'aérodrome, dans des zones de contrôle de classe G, en présence d'un contrôleur qui gère l'information de vol (SIV géré par une approche, ou CIV géré par le contrôle en-route), le contact radio en VFR est toujours facultatif.

---

Revision #10

Created 23 February 2025 00:56:01 by Liam Iveton

Updated 4 May 2025 09:25:25 by Robin Novakovic